

*Concurrence—Bill*

Pour revenir à de plus larges perspectives, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire pour savoir où se trouvent les forces au pays qui œuvrent contre la libre concurrence, je suggérerais que l'on regarde dans la direction des puissantes sociétés commerciales, des grandes centrales syndicales et des grandes banques du pays. Je soutiens que chacune d'entre elles a un rôle extrêmement important à jouer dans la question de savoir si l'on va bénéficier d'une concurrence plus libre au Canada. Prenons les banques, par exemple. Étant donné que leur actif s'élève à 55 milliards de dollars et leurs prêts généraux à 30 milliards, peut-être le poste le plus agréable à occuper serait-il celui d'administrateur de l'une de ces banques? Chacun de nos administrateurs de banque gère des biens qui, en moyenne, s'élèvent à quelque 170 millions de dollars. Chaque administrateur contrôle dans notre pays des prêts qui, en moyenne, atteignent presque 100 millions de dollars.

● (1520)

Admettant que le parti libéral s'est fortement endetté envers les banques à charte; et qu'elles lui donnent beaucoup de fonds pour ses campagnes électorales, j'estime cependant que le gouvernement ne devrait pas nous faire accroire que, d'une manière ou d'une autre, le bill C-7 va permettre une plus grande concurrence. On se doit de lui signaler qu'il ne fait rien de très marquant pour stimuler la concurrence en ce qui concerne la mainmise étrangère, les grands intérêts bancaires du pays, les intérêts des grandes sociétés et les grands syndicats. Il est non seulement fort peu probable que ce bill stimule la concurrence dans notre pays et réduise le taux d'inflation; mais il va aussi causer du tort aux entreprises, à plusieurs égards, et notamment aux petites entreprises.

La dernière fois que j'ai parlé sur ce bill, j'ai fait mention d'un de mes commettants qui m'écrivait après avoir été exaspéré de la bureaucratie et de la paperasserie gouvernementales. J'aimerais vous citer un passage de sa lettre qui exprime son inquiétude à l'égard de l'ingérence gouvernementale:

Je ne puis m'empêcher de réfléchir à ce que doit coûter aux entreprises et à ses répercussions sur nos bénéficiaires l'exécution des corvées interminables exigées par différents niveaux de gouvernement. Ces mêmes organismes gouvernementaux qui exigent de nous que nous exécutions immédiatement et gratuitement ces corvées étoffent leurs différents services afin de pouvoir mieux nous harceler et nous créer des désagréments. Voici une brève énumération des tâches que nous imposent ces administrations: nous devons tenir des dossiers exacts, faire des déductions précises, rédiger des rapports exacts, permettre des inspections et, dans certains domaines, effectuer des paiements rapides aux ministères ou organismes gouvernementaux suivants: Commission des accidents du travail, fisc provincial, Régime de pensions du Canada, ministère provincial du Travail, fisc fédéral, Bureau fédéral de la statistique, ministère des Transports, ministère du Revenu national, impôt fédéral sur le revenu, Assurance-chômage, Assurance hospitalisation provinciale, ministère fédéral du Travail, taxes de vente provinciales, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement, impôt sur les sociétés.

On ne peut considérer ces services que comme une forme indirecte et supplémentaire de fiscalité qui, malheureusement, entraîne des frais très réels pour les entreprises. J'estime que le chiffre doit atteindre des millions de dollars.

Cette lettre m'a été écrite par le chef d'une entreprise relativement petite dont le chiffre d'affaire moyen est d'environ \$500,000 et qui gagne en moyenne environ \$20,000 par an. Il m'y décrivait un genre de paperasserie qui exaspère de plus en plus les chefs d'entreprises, y compris lui-même. Il faut que le gouvernement nous présente une mesure qui s'attaque efficacement à ces puissantes administrations. Pareille mesure aurait plus d'efficacité en matière de concurrence que le bill à l'étude ou que la création d'une nouvelle commission qu'elle s'appelle

[M. Stevens.]

Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce ou autrement.

Sûrement, si le gouvernement a l'intention de soumettre les hommes d'affaires à ce nouveau genre d'examen et d'enquête, il devrait, en toute justice, inclure dans la loi une disposition tendant à fournir des fonds aux sociétés qui feront l'objet d'une enquête. Ces fonds permettraient aux sociétés de présenter un travail approprié et de remplir les formalités nécessaires dans le cadre d'un examen ou d'une enquête entrepris par les fonctionnaires qui veilleront à l'application de la loi. Je conviens que les sociétés importantes peuvent probablement s'accommoder de ce genre d'enquête. Je crois que les petits hommes d'affaires méritent d'être protégés contre les efforts acharnés des fonctionnaires qui, souvent, enquêtent pour le plaisir de la chose.

Le projet de loi est inquiétant à bien des égards. La disposition visant à accorder de vastes pouvoirs discrétionnaires à la commission mentionnée doit être contestée. Je crois que tous les députés devraient contester les très vastes pouvoirs accordés aux fonctionnaires en matière d'enquête. Personne ne prétend évidemment que de telles enquêtes ont toujours été objectives par le passé. Des concurrents ont parfois essayé d'exercer des pressions sur les fonctionnaires afin de s'assurer que d'autres concurrents soient désavantagés sur le marché. Je crois que la Chambre devrait faire preuve de prudence dans le cadre d'une telle loi et tenir compte du fait qu'il s'agit d'une loi superficielle qui pourra faire plus de mal que de bien.

Il convient de signaler qu'au Canada, le taux d'inflation a atteint 9.1 p. 100 et que, selon des prévisions officieuses, il pourrait atteindre 10 p. 100; toutefois, aucun budget n'a été présenté. Le gouvernement a accordé la priorité au projet de loi que nous étudions actuellement.

Les mises en chantier ont diminué de 36.8 p. 100 au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents; toutefois, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) n'a pas présenté de projet de loi qui assurerait une abondance de logements à des prix raisonnables. En outre, je tiens à rappeler aux députés que depuis l'arrivée au pouvoir, en 1968, de l'actuel gouvernement, la valeur des maisons dans ma circonscription seulement a augmenté de 72 p. 100. Toutefois, on s'attend à ce que nous donnions priorité à un projet de loi qui nous aidera peu à répondre à nos besoins en matière de logement.

Le présent projet de la loi aura la priorité sur la loi traitant de l'échec du programme d'assurance-chômage qui coûte à la nation plus de 1 milliard de dollars en versements inutiles ainsi que sur d'autres projets de loi, même si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a déclaré carrément qu'il ne pouvait rien faire et ne ferait rien pour élaborer une stratégie industrielle au Canada. Cela dit, il a ajouté, qu'il n'interviendra pas pour contrôler le prix des denrées au pays, même si celui-ci a augmenté de 25.7 p. 100 en un an. On nous demande d'accorder la priorité au bill même si le ministre des Transports (M. Marchand) le 7 mars, à la Chambre, a pour ainsi dire levé les bras au ciel disant que le ministère s'en allait à la dérive et qu'il n'y pouvait à peu près rien. Aujourd'hui, on lui a demandé directement s'il envisageait de proposer une mesure législative dans le but de contrôler la situation dont il a parlé. Le ministre a refusé de répondre.